Cadre d'analyse des plans de Transition climatique des entreprises

LAZARD
FRÈRES GESTION

Introduction

Le GIEC a souligné l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Dans ce contexte, de nombreuses entreprises à travers le monde se sont engagées à atteindre la neutralité carbone dans les prochaines décennies.

Chez Lazard Frères Gestion, nous considérons que ces engagements doivent être accompagnés d'une stratégie crédible. C'est dans cette optique que nous avons développé un modèle propriétaire d'Analyse des Plans de Transition.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des exigences du Label ISR qui impose une analyse des plans de Transition des entreprises détenues dans les fonds ISR. Pour les entreprises dans des secteurs « à vigilance renforcée », 15% doivent avoir un plan de Transition crédible.

Notre modèle propriétaire d'Analyse des Plans de Transition permet à Lazard Frères Gestion d'avoir une vision claire sur les forces et les faiblesses dans la stratégie en matière de Climat des entreprises, et d'engager des dialogues ciblés.

En complément, cet outil répond à la demande croissante des investisseurs, notamment institutionnels, qui souhaitent connaître l'approche des sociétés de gestion quant aux risques et opportunités qu'engendre le changement climatique pour les entreprises.

Cette méthodologie est spécifiquement déclinée pour les entreprises du secteur pétrolier et gazier, avec des indicateurs adaptés à leurs particularités. Elle permet ainsi d'évaluer de manière fine et homogène les plans de transition de ces acteurs, offrant une base essentielle pour comparer leurs ambitions.

En adoptant un cadre d'analyse rigoureux des plans de Transition, Lazard Frères Gestion renforce la crédibilité de ses engagements en matière de Climat, tout en accompagnant ses clients dans leurs objectifs d'investissements responsables.

Un système d'évaluation quantitatif, qualitatif et dynamique

Notre système d'évaluation attribue des points à chaque indicateur analysé, permettant ainsi de calculer un score indicatif global.

Des points bonus peuvent être attribués pour des initiatives particulières, pour lesquelles nous ne souhaitons pas pénaliser les entreprises qui ne les entreprennent pas. Des malus peuvent être attribués sur des indicateurs que nous jugeons essentiels à la crédibilité d'un plan de Transition. À partir de quatre malus, il n'est plus possible pour l'entreprise de valider un plan de Transition crédible.

Le score global donne lieu à une recommandation d'appréciation du plan de Transition, qui sert de référence au spécialiste ESG et à l'analyste-gérant responsable du secteur de la valeur pour émettre un avis final sur la base d'éléments quantitatifs et qualitatifs.

Cette flexibilité est essentielle pour intégrer des notions de contexte macro-économique, telles que les variations temporaires des émissions dues à des événements spécifiques. Par exemple, les entreprises de gaz industriels ont pu voir leurs émissions augmenter pendant l'année du COVID-19 en raison de la hausse de la demande pour certains produits.

La méthodologie d'analyse des plans de Transition n'est pas figée : elle a vocation à être régulièrement réévaluée et ajustée afin d'intégrer les évolutions des connaissances ESG, scientifiques et réglementaires, garantissant ainsi sa pertinence et sa robustesse dans le temps.

Sommaire

- **Notre système de notation** p.1

- **PILIER 1 · Trajectoire et objectifs** p.2
 1. Données carbone
 2. Définition de la cible
 3. Ambition du plan

- **PILIER 2 · Moyens mis en œuvre** p.5
 1. Analyse des risques climatiques
 2. Opportunités liées à la Transition *(bonus)*
 3. Moyens financiers mis en œuvre
 4. Utilisation des crédits carbone
 5. Gestion de la chaîne de valeur
 6. Transition Juste

- **PILIER 3 · Gouvernance de la performance climat** p.8
 1. Qualité de la gouvernance
 2. Organisation de la gouvernance
 3. Mécanismes incitatifs liés au Climat
 4. Pilotage et suivi de la trajectoire
 5. Lobbying en matière d'environnement

- **Annexes** p.10

 Adaptation du modèle d'analyse des Plans de Transition pour les entreprises du secteur Pétrole & Gas

 Tableau de sources de la méthodologie

Notre système de notation

Le plan de Transition de chaque entreprise est noté sur un total de 100 points. Le score comptabilise les points bonus et prend aussi en compte le nombre de malus. Ensemble, spécialistes ESG et analystes-gestionnaires émettent une opinion sur le plan de Transition de l'entreprise. Celui-ci peut être jugé « limité », « amorcé », « partiel », « avancé », « aligné ».

Le score détermine une recommandation, formulée aux spécialistes ESG et analystes-gestionnaires, qui sont libres de la suivre. L'échelle d'appréciation est définie comme suit :

		Score (/100)
CRÉDIBLE	ALIGNÉ	80 - 100
	AVANCÉ	60 - 79
	PARTIEL	40 - 59
	AMORCÉ	20 - 39
	LIMITÉ	0 - 19

Les plans de Transition sont jugés crédibles s'ils valident les niveaux « partiel », « avancé » ou « aligné ».

L'impact des malus sur le score final

Si l'entreprise obtient entre un et trois malus, cela impacte négativement le score de l'entreprise de quelques points, pouvant la faire passer d'un niveau d'appréciation à l'autre.

Si l'entreprise obtient plus de quatre malus, son plan de Transition sera jugé au mieux « amorcé » par défaut.

Si l'entreprise obtient plus de cinq malus (maximum possible), son plan de Transition sera jugé « limité » par défaut.

Pilier 1 · Trajectoire et objectifs

Dans cette première partie, nous nous concentrerons sur trois aspects clés pour évaluer la robustesse de la trajectoire des émissions carbone de l'entreprise et des objectifs fixés.

1. Données carbone

Cette sous-partie examine la transparence et la performance des données relatives aux émissions carbone scope 1+2 et scope 1+2+3 de l'entreprise, en absolu et en intensité.

Toutes les données relatives aux émissions carbone sont analysées sur trois ans, permettant une prise en compte de la progression des sociétés. Nous évaluons la capacité des sociétés à être en conformité avec une réduction annualisée de 7%, en ligne avec la trajectoire de l'AIE mentionnée dans la *réglementation Paris-Aligned Benchmark*.

KPI*

- Réduction des émissions carbone (tonnes de CO2e) scope 1+2+3 sur 3 ans, annualisée.
- Réduction de l'intensité carbone (tonnes de CO2e par m€ de Chiffre d'Affaires), scope 1+2+3 sur 3 ans, annualisée.

Pourquoi évaluer la variation à la fois en absolu et en intensité ?

Selon le GIEC, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris (limiter le réchauffement bien en dessous de 2°C et poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C), il est nécessaire de réduire considérablement les émissions absolues de GES au niveau mondial.

Réduire l'intensité des émissions signifie améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions par unité de production. Cela peut être réalisé par des technologies plus propres, une meilleure efficacité énergétique, et des pratiques industrielles améliorées

Pourquoi évaluer la variation d'intensité carbone en millions d'euros de Chiffre d'Affaires plutôt qu'en millions d'euros d'EVIC ?

Le chiffre d'affaires est un indicateur simple et largement utilisé, plus facilement disponible dans les rapports financiers publics, ce qui facilite les comparaisons entre entreprises et secteurs.

* Cette rubrique donne des exemples d'indicateurs utilisés dans l'analyse, mais n'a pas vocation à être exhaustive.

2. Définition de la cible

Dans un second temps, les objectifs de réduction des émissions de carbone fixés par l'entreprise sont vérifiés, et l'horizon, le périmètre ainsi que la forme de ces objectifs sont évalués. Pour l'horizon, par exemple, il est attendu des entreprises qu'elles fixent des objectifs de réduction d'émissions à court, moyen et long terme.

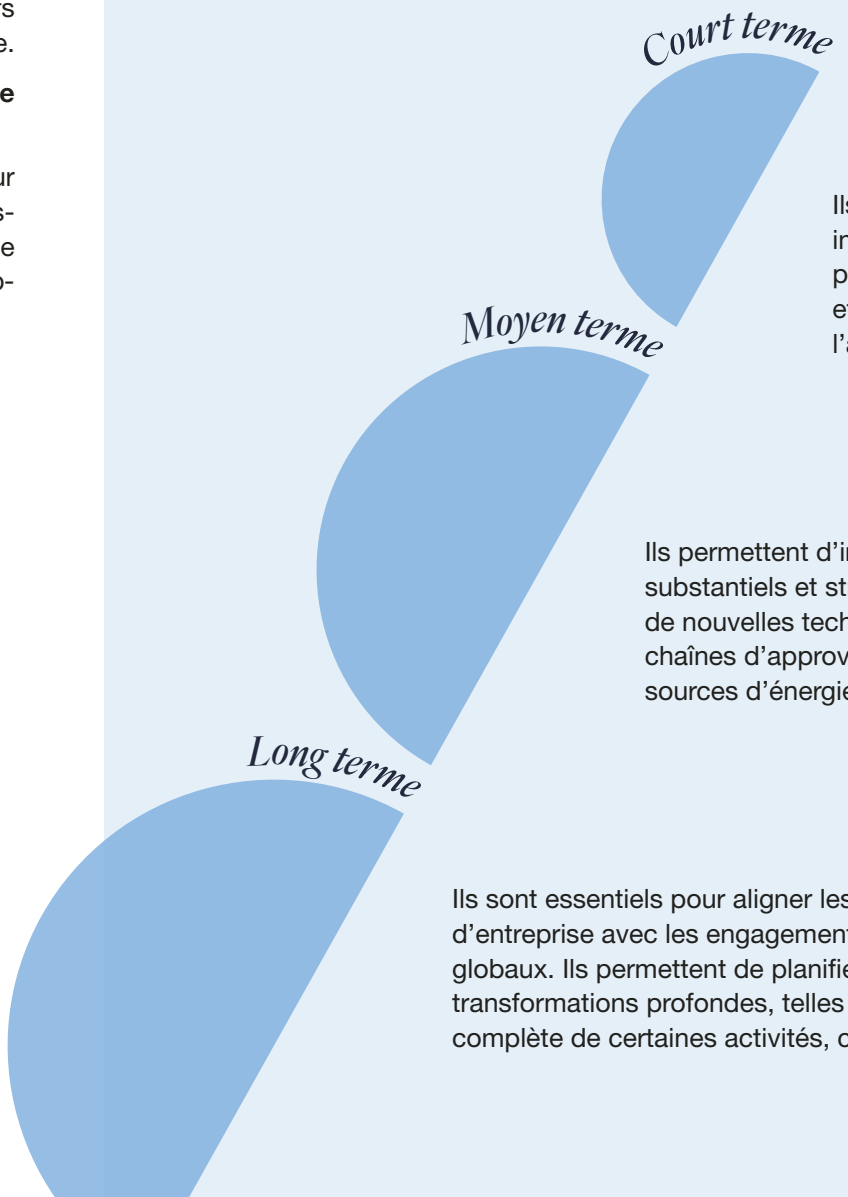
L'absence d'objectif de réduction des émissions de carbone génère un malus.

Au regard de la difficulté posée par les chaînes de valeur et l'obtention de données précises, Lazard Frères Gestion accorde une attention particulière au scope 3. Si une entreprise parvient à justifier de façon convaincante l'absence d'objectif scope 3, elle est exemptée de malus.

KPI

- Existence d'objectifs court-terme, moyen-terme, long-terme.
- Les objectifs couvrent les émissions les plus significatives (Oui/Non).

Pourquoi est-il important d'évaluer les objectifs de réduction d'émissions sur les trois horizons (CT, MT, LT) ?



Ils permettent de mettre en place des actions immédiates et tangibles. Ils servent de premiers pas vers des changements plus significatifs et peuvent inclure des mesures comme l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Ils permettent d'intégrer des changements plus substantiels et structurés, tels que l'adoption de nouvelles technologies, la modification des chaînes d'approvisionnement ou l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Ils sont essentiels pour aligner les stratégies d'entreprise avec les engagements climatiques globaux. Ils permettent de planifier des transformations profondes, telles que la décarbonation complète de certaines activités, certains secteurs.

3. Ambition du plan

Dans le cadre de sa profession de foi, Lazard Frères Gestion s'engage à s'appuyer sur des connaissances scientifiques solides pour ses choix d'analyses et d'investissements.

Ainsi, évaluer si l'entreprise fait référence à des scénarios climatiques reconnus est une étape importante de notre analyse. Ces scénarios doivent être alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris, qui visent à limiter la hausse de la température globale bien en-dessous de 2°C et à poursuivre les efforts pour la contenir à 1,5°C.

Ainsi, des mesures telles que l'évaluation de l'ITR (Température Induite) de l'entreprise, ou encore la validation des trajectoires par SBTi, sont prises en compte.

KPI

- Statut de la démarche SBTi (Targets Set 1.5°C / well-below 2°C / 2°C).
- Implied temperature Rise (Température induite).

SCIENCE BASED TARGETS
DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

Pourquoi le statut SBTi d'une entreprise permet de juger l'ambition de son plan de Transition ?

Créée par le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le WWF, la Science-Based Targets initiative (SBTi) repose sur un processus rigoureux de validation, assurant la crédibilité et la transparence des engagements des entreprises. Les objectifs validés par SBTi sont alignés avec les dernières connaissances scientifiques sur le climat, garantissant des réductions d'émissions conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.



Pilier 2 · Moyens mis en œuvre

Dans cette deuxième partie, l'analyse se concentre sur les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour atteindre ses objectifs de Transition climatique. La gestion des risques liés au climat est évaluée, ainsi que les opportunités que présentent la Transition. Les ressources financières et humaines allouées sont au cœur de l'analyse, tout comme l'utilisation des crédits carbone et la gestion de la chaîne de valeur.

1. Analyse des risques climatiques

Les entreprises doivent tenir compte de l'impact potentiel direct du changement climatique sur leurs activités afin de limiter au maximum les conséquences matérielles qu'il pourrait causer. D'autre part, les entreprises doivent anticiper les risques de Transition et les intégrer dans la stratégie, les effectifs, les missions et la chaîne de valeur.

Il est attendu que l'entreprise identifie, évalue et hiérarchise ces risques. Les analyses d'impacts selon des scénarios « Aligné avec l'Accord de Paris », « business-as-usual », et « worst-case » sont valorisées, ainsi que l'intégration d'autres types de risques (e.g. eau, biodiversité, sociaux).

KPI

- L'entreprise analyse ses risques selon différents scénarios (aligné à l'Accord de Paris / Business-as-usual / worst-case).
- Score Disclosure of climate change risks and mitigation strategy.

2. Opportunités liées à la Transition (*bonus*)

Cette rubrique est un bonus. Elle vise à récompenser les entreprises qui, par le biais de produits et services, permettent à l'économie de se décarboner, sans pour autant discriminer les entreprises qui n'opèrent pas dans un secteur éligible au développement de ces activités.

L'alignement du Chiffre d'Affaires à la Taxonomie Européenne est l'élément déterminant dans l'obtention du bonus.

3. Moyens financiers mis en œuvre

Un plan de financement clair permet d'analyser si les moyens financiers mis en œuvre par l'entreprise sont suffisants, bien répartis dans le temps, et donc rendent crédibles son plan de Transition. Le plan de financement de Transition d'une entreprise doit démontrer qu'elle a et déploie des moyens pour mettre en œuvre les mesures annoncées compte-tenu de ses prévisions de flux de trésorerie.

Il est indispensable d'évaluer à la fois les investissements alignés à la Taxonomie et les investissements « verts » pour plusieurs raisons.

Pour les entreprises *éligibles à la Taxonomie*, l'alignement à cette dernière fournit un cadre réglementaire standardisé et transparent. Il permet une comparaison uniforme et assure que les investissements respectent des critères stricts, facilitant ainsi la démonstration de leur contribution à la Transition climatique.

En revanche, pour les entreprises *non éligibles à la Taxonomie*, les investissements verts servent de mesure alternative pour évaluer leur engagement dans la Transition. Bien que ces investissements ne soient pas standardisés comme ceux de la Taxonomie, lorsque publiés, ils témoignent de l'engagement des entreprises dans la Transition, malgré l'absence de critères spécifiques reconnus.

KPI

- Part du Capex/Opex aligné à la Taxonomie (en %).
- Capex vert rapporté au Capex total (en %).

4. Utilisation des crédits carbone

L'analyse de l'utilisation des crédits carbone est devenue un sujet important dans le cadre des stratégies visant à atteindre la neutralité carbone. Bien que l'achat de crédits carbone ne doive pas être envisagé comme la première solution pour réduire les émissions de GES, il est reconnu que certains secteurs industriels pourraient ne pas avoir d'autres alternatives pour parvenir à un bilan net zéro.

Quels secteurs sont autorisés à utiliser des crédits carbone et pourquoi ?

Certaines industries lourdes et certains processus complexes présentent des défis techniques et économiques qui rendent la réduction directe des émissions extrêmement difficile, celles-ci sont dites « hard to abate ». Dans ce contexte, les crédits carbone peuvent jouer un rôle complémentaire en permettant à ces secteurs de compenser leurs émissions résiduelles tout en continuant à investir dans des technologies plus propres et des pratiques durables.

Les secteurs et sous-secteurs visés sont listés à l'annexe 1 de la communication 2020/C 317/04 de la Commission européenne du 25 septembre 2020.

Pourquoi l'horizon 2050 pour les crédits carbone ?

L'AIE et le GIEC ont tous deux souligné que les crédits carbone doivent être utilisés comme un complément aux efforts de réduction directe des émissions de gaz à effet de serre. Selon l'AIE, les crédits carbone jouent un rôle important mais limité dans le scénario de neutralité carbone à l'horizon 2050, en servant principalement à compenser les émissions résiduelles après maximisation des réductions directes. Le GIEC, quant à lui, insiste sur l'importance de réduire immédiatement et drastiquement les émissions, et avertit contre une dépendance excessive aux crédits carbone, qui pourrait retarder les actions de décarbonation. Les deux organisations mettent en avant la nécessité d'un cadre réglementaire robuste pour assurer la qualité, la vérifiabilité et l'efficacité des crédits carbone.

Pourquoi fixer une limite de 10% d'émissions couvertes par des crédits carbone ?

La limite de 10% pour l'utilisation des crédits carbone n'est pas une directive imposée par une organisation spécifique, mais résulte de pratiques de gestion du risque et d'intégrité environnementale adoptées par de nombreuses entreprises et régulateurs. Cette limite encourage les entreprises à se concentrer principalement sur des réductions directes de leurs émissions de gaz à effet de serre, garantissant ainsi que les réductions sont réelles, mesurables et permanentes. En limitant l'utilisation des crédits carbone, les risques associés à des crédits potentiellement inefficaces sont minimisés. De plus, cette approche est alignée avec les recommandations de plusieurs acteurs (SBTi, CDP) qui visent à assurer des réductions significatives et durables des émissions.

5. Gestion de la chaîne de valeur

Il est nécessaire d'examiner comment l'entreprise engage avec sa chaîne de valeur pour s'assurer que ses partenaires et fournisseurs ne compromettent pas ses objectifs de réduction des émissions de GES. Les sources indirectes d'émissions induites par la chaîne de valeur, si non gérées correctement, pourraient entraver les efforts globaux de l'entreprise.

KPI

- Score Environmental Supplier Standard.
- Part des fournisseurs couverte par une démarche d'engagement (significative/modérée/négligeable).

6. Transition Juste

Pour analyser efficacement le plan de transition d'une entreprise, il est essentiel de s'assurer qu'elle dispose des compétences et ressources nécessaires tout en intégrant les dimensions sociales et humaines.

La notion de Transition Juste est fondamentale dans ce contexte, car elle garantit que la transformation se déroule de manière équitable et inclusive, minimisant les impacts sociaux négatifs. Cela implique d'accompagner les employés et les parties prenantes tout au long du processus, en promouvant des pratiques de travail éthiques et respectueuses des droits humains.

Les thématiques telles que la formation des employés, le dialogue social, le taux de rotation des effectifs, le respect des droits humains et les mesures de restructuration responsables sont essentielles dans le pilier de la Transition Juste, et sont au cœur de notre analyse des plans de Transition climatique des entreprises.

KPI

- Variation du taux de rotation des effectifs sur 3 ans, annualisée (en %).
- Variation du nombre d'heures de formation par employé sur 3 ans, annualisée (en %).
- Controverses critiques sur les thèmes des droits humains et du droit du travail.



Pilier 3 · Gouvernance de la performance climat

La troisième partie de l'analyse des plans de Transition chez Lazard Frères Gestion se concentre sur la gouvernance de la performance climatique des entreprises. Dans cette section, l'entreprise doit démontrer l'engagement des instances dirigeantes dans la gestion et le suivi des objectifs climatiques, mais aussi comment ses structures de gouvernance intègrent les enjeux climatiques et assurent une supervision rigoureuse pour garantir la réussite de la Transition vers une économie bas-carbone.

1. Qualité de la gouvernance

Avant d'évaluer la prise en compte des enjeux climatiques dans la stratégie de l'entreprise, il est important d'intégrer notre opinion globale sur les pratiques en matière de gouvernance de l'entreprise. Chez Lazard Frères Gestion, nous avons des convictions fortes sur la Gouvernance. Le pilier G est d'ailleurs surpondéré dans la note ESG interne.

KPI

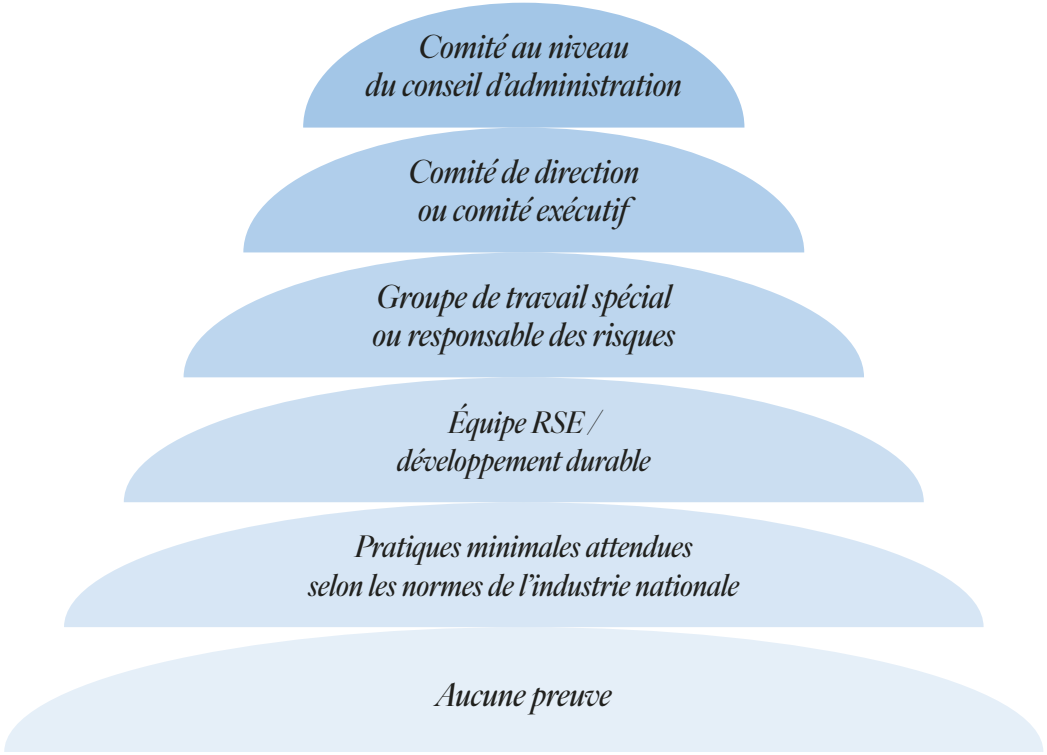
- Score de Gouvernance attribué par Lazard Frères Gestion.

2. Organisation de la gouvernance

Dans cette section, le niveau de rattachement des sujets de durabilité au sein de l'entreprise est analysé.

Le sujet de la Transition de l'entreprise doit être pilotée aux hauts niveaux hiérarchiques pour garantir des décisions rapides et efficaces, et pour aligner ces initiatives avec la vision et les objectifs globaux de l'entreprise. Les cadres supérieurs ont un meilleur accès aux ressources nécessaires et peuvent assurer un soutien organisationnel plus large. Leur implication renforce également l'influence sur la culture d'entreprise, motivant ainsi l'ensemble de l'organisation.

Nous évaluons à quel niveau les sujets environnementaux sont rattachés. Parmi les options possibles, de la meilleure à la moins bonne option :



3. Mécanismes incitatifs liés au Climat

Aligner les critères de rémunération des dirigeants sur leurs objectifs de Transition climatique incite à l'atteinte d'objectifs de réduction d'émissions, renforce la responsabilité et l'engagement au plus haut niveau, et assure l'intégration des efforts climatiques dans la stratégie globale de l'entreprise.

Ici, la rémunération variable et la transparence en matière de rémunération sont évaluées.



- Rémunération variable intégrant des objectifs sur la performance ESG. (Oui/Non)

4. Pilotage et suivi de la trajectoire

Il est indispensable que les entreprises soient transparentes sur le pilotage de leur plan de Transition. Ainsi, nous, investisseurs, disposons des outils nécessaires, pour nous assurer qu'elle est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs de Transition climatique.

La proposition au vote d'un Say on Climate à une fréquence définie est une pratique valorisée dans cette section. Elle permet à l'entreprise de faire état de ses objectifs de décarbonation, et de ses avancées en la matière. Les actionnaires sont alors invités à se prononcer sur la robustesse du plan de Transition.



- L'entreprise a soumis un Say on Climate à ses actionnaires lors de son Assemblée Générale lors des trois dernières années. (Oui/Non)

5. Lobbying en matière d'environnement

Le soutien de l'entreprise à des politiques ou des pratiques contraires à ses objectifs de Transition climatique altère fortement la crédibilité de sa stratégie. La cohérence entre ses prises de position publiques et ses engagements réels renforce ainsi la confiance des parties prenantes.



- Les pratiques de la société en matière de lobbying sont alignées avec ses engagements en matière de Climat. (Oui/Non)

• *Annexes*

Adaptation du modèle d'analyse des Plans de Transition pour les entreprises du secteur Pétrole & Gaz

Le secteur pétrolier et gazier est l'un des plus exposés aux enjeux liés à la transition énergétique. En raison de la nature même de leurs activités, ces entreprises sont confrontées à des défis complexes.

Face à ces particularités, notre méthodologie d'Analyse des Plans de Transition a été déclinée pour répondre aux enjeux propres à ce secteur. Elle intègre des indicateurs dédiés qui nous permettent d'évaluer non seulement les ambitions climatiques des entreprises, mais aussi leur capacité à adopter des modèles économiques compatibles avec les objectifs de décarbonation.

Cette analyse ciblée influence directement nos décisions d'investissement.

Pour les entreprises dont plus de 5% de la production provient de la fracturation hydraulique (fracking)*, nous appliquons un critère strict : elles doivent disposer d'un plan de transition crédible. En l'absence de tels engagements, ces entreprises sont exclues de nos investissements.

Les entreprises dont plus de 5% de la production est issue de gaz de couche ou gaz de charbon (coal bed methane), de sables ou schistes bitumineux (oil sands et oil shale), et de pétrole extra-lourd (extra-heavy oil) sont strictement exclues.

Les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu d'énergie fossile conventionnelle font toutes l'objet d'une analyse de leur plan de transition climatique. Si ce dernier n'est pas crédible, Lazard Frères Gestion entame une démarche d'engagement avec la société en vue de la faire progresser sur les failles identifiées.

Ci-après les éléments qui complètent notre modèle propriétaire :

1. Trajectoire et objectifs · Données méthane

Le méthane, gaz à effet de serre particulièrement puissant, est un enjeu central.

Nous évaluons les objectifs d'élimination du torchage et de réduction des émissions de méthane à horizon 2030, avec un malus en cas d'absence d'engagement. L'analyse inclut également les émissions liées au torchage, au dégazage et aux fuites fugitives.

2. Moyens mis en œuvre · Gestion des projets

La gestion des projets industriels est un levier important pour limiter les impacts environnementaux et sociaux des entreprises du secteur. Notre méthodologie intègre des indicateurs spécifiques, tels que la gestion des déchets et des eaux, la prévention des fuites, la transparence sur les additifs chimiques, ainsi que les politiques d'électrification des processus. Ces critères permettent d'évaluer les pratiques opérationnelles des entreprises et leur alignement avec les objectifs de durabilité.

3. Moyens mis en œuvre · Santé & Sécurité

Les enjeux de santé et sécurité sont particulièrement critiques dans le secteur pétrolier et gazier, où les risques pour les employés et les communautés locales sont élevés. Pour inclure cette dimension, nous avons ajouté le Score MSCI de Santé et Sécurité, qui permet d'évaluer la capacité des entreprises à atténuer ces risques.

* Le pétrole et gaz de réservoir compact, ainsi que l'huile et le gaz de schiste ne peuvent être extrait que par fracturation hydraulique.

Tableau de sources de la méthodologie

Institution	Lien vers le document	Partie concernée
Agence Internationale de l'Énergie	World Energy Outlook 2023	Source pour trajectoires de référence
GIEC	AR6 Scenario Explorer	Source pour trajectoires de référence
ADEME - Méthodologie ACT	Méthodologie ACT - Avril 2021	Définition des cibles Données carbone Moyens financiers dédiés à la Transition Gestion de la chaîne de valeur Opportunités liées à la Transition
Climate Action 100+	Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark V1.2 oct 2022 Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark PDF	Définition des cibles Opportunités liées à la Transition Moyens financiers dédiés à la Transition Gouvernance de la performance climat Activités de lobbying Transition Juste Organisation de la gouvernance climat Mécanismes incitatifs pour les dirigeants
TPI	TPI's Management Quality methodology	Données carbone Définition des cibles Risques climatiques Activités de lobbying Mécanismes incitatifs pour les dirigeants
CDP	Are companies developing credible climate Transition plans?	Gouvernance de la performance climat Risques climatiques Moyens financiers dédiés à la Transition Gestion de la chaîne de valeur Activités de lobbying Ambition du plan Définition des cibles Données carbone
TCFD	TCFD financial disclosures	Risques climatiques
CSRD	https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022L2464	Plans de Transition (ESRS E1-1) Crédits carbone (ESRS E1-4 et E1-7) Objectifs de décarbonation et ambition du plan (E1-4 et E1-6) Mécanismes incitatifs pour les dirigeants (E1-13)


LAZARD
FRÈRES GESTION